

SOUTENEZ LA REDÉCOUVERTE MUSICALE DU GRAND SIÈCLE

SOUTENEZ LA FONDATION CORRESPONDANCES

- **Valorisez le patrimoine baroque oublié** et découvrez un répertoire foisonnant riche d'images sonores au-delà des œuvres consacrées, grâce à la réunion des meilleurs spécialistes de ce siècle, chercheurs, éditeurs, interprètes et créateurs scéniques.
- **Participez à la diffusion auprès du plus grand nombre de l'excellence musicale** en suivant l'ensemble Correspondances, fer de lance d'une nouvelle génération du baroque.
- **Contribuez à faire rayonner la culture musicale française** au-delà de nos frontières.

Grâce à votre don, vous pourrez profiter d'avantages exclusifs au coeur des projets de Correspondances et au plus près des artistes :

- Découverte des nouveautés discographiques
- Accès à des avant-concerts privilégiés avec Sébastien Daucé
- Invitations à des répétitions et des enregistrements
- Découverte exclusive des coulisses de la production lyrique annuelle

Votre contact pour l'organisation de vos avantages : Audrey Astruc

audrey@ensemblecorrespondances.com • 06 31 13 11 90

FORMULAIRE DE DON

FONDATION CORRESPONDANCES

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Montant du don :

- 500€ 1000€ 2500€
 3500€ 5000€

Votre don peut être envoyé :

- par chèque à l'ordre de la Fondation Bullukian/Fondation Correspondances à envoyer à la Fondation Léa & Napoléon Bullukian*, 26 place Bellecour 69002 Lyon ;
- par virement sur le compte de la Fondation Correspondances :
RIB transmis sur demande à audrey@ensemblecorrespondances.com.

En faisant un don à la Fondation Correspondances :

- Dans le cadre de l'impôt sur le revenu, la réduction d'impôt est de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable ;
- Dans le cadre de l'impôt sur la fortune immobilière, la loi TEPA ouvre droit à une réduction d'impôt sur la fortune égale à 75% du montant du don et limitée à 50 000 € ;
- Dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, le versement au titre du mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% du montant dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Dès réception du don, un reçu fiscal vous sera adressé.

* La Fondation Correspondances est sous égide de la Fondation Léa & Napoléon Bullukian, fondation abritante reconnue d'utilité publique, qui apporte son expertise et garantit la gestion administrative, financière et juridique.

Sous l'égide de la
**FONDATION
BULLUKIAN**